

Serena Tiella &  
Daniela Ceschi Veronesi  
Responsable secteur  
minorités et situations  
spéciales  
Syndicat CGIL Ecole Nationale  
Rome, Italy

UDC 376.744(45)

## EDUCATION ET PLURALISME CULTUREL ET LINGUISTIQUES\*

### Considérations préliminaires.

Chaque pays est aujourd'hui beaucoup plus que par le passé, "multiculturel" dans le sens où la diffusion des informations et des apports culturels de niveaux technologiques et scientifique différents (on entend par science tous les domaines de recherche et de développement de la culture des sociétés humaines) crée une superposition de cultures où ce sont les plus fortes qui dominent. Le risque d'un colonialisme culturel et linguistique est aussi présent dans des pays politiquement indépendents: l'indépendance politique ne suffit pas à assurer une indépendance économique, scientifique, culturelle et "donc" aussi linguistique. Là où la culture ne suit pas de près le développement scientifique et technologique, la langue regresse ou bien elle est obligé d'absorber des mots et des expressions créés dans d'autres langues qui, de cette manière, deviennent automatiquement dominantes. D'autre part, la nécessaire et importante intensité des échanges de marchandises, d'informations, de culture scientifique et technologique, rend indispensable la capacité de communiquer le plus largement et "standards" (constitués aujourd'hui essentiellement de langues à grande diffusion planétaire) et en même temps, par conséquent, les risques qu'on a indiqués.

Il est donc nécessaire d'arriver à des solutions qui sauvegardent cet ensemble d'exigences qui semblent être entre contradictoires: on estime devoir souligner que les risques indiqués n'atteignent pas seulement de petites communautés minoritaires ou les pays "sous-développés," mais de grandes communautés nationales qui correspondent à des états très peuplés et importants tels la République Italienne. (La langue italienne n'est pas à même, aujourd'hui, d'exprimer des dénominations et des notions dans de vastes secteurs de sciences et de technologies avancées et en expansion).

### Valeur des situations multiculturelles et réalité italienne

Nous nous référons aux situations auxquelles est dédié le séminaire, c'est-à-dire les situations multiculturelles dans le sens "historique" constituées de communautés qui refusent l'assimilation, qui ne renoncent pas à leur propre identité

\* Original: French

culturelle et linguistique, entendue comme droit des individus et des groupes, vis-à-vis des communautés linguistiquement et culturellement plus fortes.

Ce sont des situations dont on doit aussi souligner la valeur sous l'aspect éducatif puisqu'on retrouve la tendance à la formation d'une mentalité ouverte à l'acceptation du "différent" à travers l'appropriation de ses instruments culturels (premièrement la langue) pour favoriser avant tout la communication. Ce phénomène (en se référant à la situation italienne) est cependant à sens unique, c'est-à-dire que cette volonté d'accepter n'existe pas des deux côtés réciproque: voilà une grave carence culturelle de la société italienne, qui tend à l'affirmation d'une langue nationale qui (en outre) ne réussit pas à être à la hauteur des temps.

Cette affirmation de la "nation" unique et de la langue unique pèse sur toutes les expressions de la vie culturelle, associative, politique de la République Italienne. Si cela a des raisons historiques en partie récentes, il n'est pas obligatoire qu'elles durent: mais il y a peu de signes que la tendance soit différente, étant donné que la plupart des habitants de ces territoires qui sont devenus progressivement et assez rapidement l'Etat italien, accepta ou fut obligée d'accepter, l'homogénéisation linguistique et culturelle. Excepté le peu d'"îlots" qui résistèrent, mais qui risquent de s'éteindre, si l'on exclut ceux à qui a été octroyé la tutelle après la deuxième guerre mondiale. Notamment la République Italienne a résolu en quelque sorte et pas toujours de façon satisfaisante, quelques exigences dans ses zones de frontalières, mais elle l'a fait exclusivement pour des motifs d'ordre politique, et non par respect des minorités et du pluralisme culturel (malgré l'article 6 de la Constitution; voir "Les normes spéciales de tutelle de la République sur les minorités linguistiques"). Il suffit de rappeler qu'il n'existe pas de tutelle pour les groupes qui se trouvent en dehors des limites de quelques Regioni ou Province (Valle d'Aosta, Trentino-Alto Adige, Gorizia et Trieste) et, même dans ces Regioni ou Province, il y a des groupes qui n'ont aucune tutelle ou ont une tutelle limitée par rapport aux autres: (Ladini de la Provincia de Bolzano et de celle de Trento, francoprovenzali et Walser de la Regione Valle d'Aosta, minorités allemandes de la Provincia di Trento).

#### **Validité des exemples qui découlent de la réalité et expérience Yougoslaves**

On n'estime pas qu'il existe une "transférabilité" parfaite des expériences vérifiables et des solutions adoptées dans d'autres situations, non seulement parce que, par exemple, l'Italie n'est pas une République fédérative, mais aussi parce que l'affirmation de l'homogénéité linguistique de la plus grande majorité de la population est un phénomène affermi et difficilement réversible. Cependant celui qui a un esprit ouvert et disponible et un sens profondément humain de l'histoire (ce qui est rarement présent aux plus hauts niveaux du pouvoir et de la responsabilité) peut et doit regarder les solutions adoptées dans la République Yougoslave voisine surtout, mais pas uniquement, pour comprendre quelles sont les attentes de la minorité slovène en Italie.

## Le Syndicat et les situations multilingues

Probablement on n'a pas suffisamment considéré le rôle que les organisations des travailleurs peuvent avoir dans les domaines de la coexistence et de l'éducation à la compréhension et à la tolérance et surtout à la parité des droits.

S'il est juste que les problèmes des situations multilingues soient abordés par les spécialistes de la linguistique et de la pédagogie (qui doivent suggérer des solutions aux responsables politiques et contribuer à créer une culture dans les sociétés où ils ont un rôle reconnu), si les responsables des Partis et des Administrations à différents niveaux ont une tâche incisive face aux problèmes qu'on est en train de traiter, il est nécessaire de considérer les lieux, les occasions, les situations pratiques réelles moins liées aux idéologies et aux intérêts "extérieurs". Le Syndicat est par sa nature un lieu de rencontre entre personnes dont les différences sont secondaires par rapport aux valeurs d'égalité. L'organisation créée par les travailleurs se propose de défendre des intérêts réellement communs. J'oserais dire qu'en Italie, bien que les idéologies (et comme mauvaise conséquence, le sectarisme) et l'habitude de se référer au centre (avec tout les risques d'homogénéisation forcée et de centralisme absolument inapte à des solutions égalitaires) aient pénétré (moins qu'ailleurs!) même dans les organisations syndicales, et créent donc au Syndicat des difficultés à affronter les situations plurilingues, le Syndicat reste un lieu privilégié de l'approche correcte des problèmes des minorités et des situations multilingues. "Sindacato, ultima sponda della convivenza", voilà le titre d'un numéro de la revue "Rassegna sindacale" de la CGIL dédié en grande partie à la Provincia di Bolzano (1984). Nous voulons espérer qu'il n'y a pas seulement "un dernier rivage" (ultima sponda). Cependant il est sûr que le rôle du Syndicat peut être extrêmement important. S'il est vrai que l'école doit jouer un rôle irremplaçable par rapport à la coexistence (tout au moins parce qu'on y enseigne les langues et donc on donne aux élèves les instruments de base de la communication et de la compréhension), il est aussi vrai que ce n'est pas seulement à l'école qu'on crée la disponibilité à la coexistence, ce qui est encore plus important que la langue-même.

Si autour des écoles bilingues (ou multilingues) il n'y a pas un environnement disponible ou un qui crée de la disponibilité, l'école ne peut pas remplir correctement sa fonction.

### Le Syndicat est dans ce sens un élément positif dans la société

Qu'est-ce qu'il fait et que peut-il faire, concrètement, le Syndicat?

Je parle brièvement de ce qu'a fait, discuté, ou proposé la CGIL et le Syndicat CGIL-école, qui sont les organisations syndicales nationales italiennes qui se sont intéressées davantage à ces problèmes, soit au niveau national soit au niveau local.

La CGIL a plus d'adhérents qui appartiennent à des minorités que les autres organisations nationales, et cela peut être surtout vérifié dans la Provincia di Bolzano et parmi les slovènes. A la

CGIL il y a des groupes spécifiques de travail, qui n'existent pas dans les autres organisations. La CGIL est l'organisation syndicale italienne avec laquelle les syndicats "ethniques" présents dans la Valle d'Aosta, Alto Adige et dans l'école slovène ont le plus de rapports. La CGIL a produit des documents, a organisé des congrès, a ouvert des conflits spécifiques, aussi pour ce qui concerne les groupes non garantis. Je veux signaler, parmi les initiatives les plus récentes, la collaboration, à travers le Coop-Sind, à un projet (Progetto integrato per lo sviluppo della Comunità croata del Molise) qui constitue un exemple très intéressant d'initiative pour la survivance de l'économie et de la culture d'un petit groupe minoritaire (selon ce projet cependant, la langue et la culture ne sont pas seulement des biens à défendre, mais aussi des ressources à utiliser).

Le Syndicat-école participe à l'activité de la Confédération CGIL et opère, avec ses propres initiatives, dans son domaine spécifique. Il a soutenu, le premier, (par exemple), que dans les écoles prévues par la future loi pour les minorités pas encore défendues, les enseignants peuvent être embauchés non de façon bureaucratique, mais correspondant aux exigences des situations. Le respect de la réalité avant le formalisme: ce qui en Italie est extraordinaire! Un changement dans la direction d'une mentalité différente, comme nous avons déjà dit, est indispensable afin que, même en Italie, la majorité et la minorité non seulement coexistent, mais s'enrichissent réciproquement.